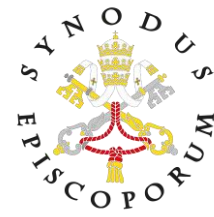




PONTIFICIUM CONSILIUM
AD CHRISTIANORUM
UNITATEM FOVENDAM



Prot. N. 793/2021/c

E Civitate Vaticana, die 28 octobre 2021

Aux évêques responsables de l'œcuménisme des Conférences épiscopales et des Synodes

Éminence,
Excellence,

L'Église catholique a inauguré le 9 octobre 2021 un processus synodal inédit intitulé « Pour une Église synodale : communion, participation, mission ». Ce processus, qui a débuté dans tous les diocèses le 17 octobre, se conclura en octobre 2023 par l'Assemblée générale du Synode des évêques. Par cette lettre, le Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens (CPPUC) et le Secrétariat général du Synode des évêques (SGSE) sont heureux de proposer quelques suggestions pratiques pour assurer la dimension œcuménique du parcours synodal qui commence par une première phase dans chaque église locale.

« Le dialogue entre les chrétiens de différentes confessions, unis par un seul baptême, occupe une place particulière dans le parcours synodal » (*Vademecum* du Synode 5.3.7). En effet, tant la synodalité que l'œcuménisme sont des processus invitant à « marcher ensemble ». Premièrement, si « une Église synodale est une Église qui écoute » (Pape François, 17 octobre 2015), cette écoute devrait concerner la totalité de ceux qui portent le nom de chrétiens, puisque tous les baptisés participent à un certain degré au *sensus fidei* (cf. Commission théologique internationale, *Le sensus fidei dans la vie de l'Église*, 2014, 56). Deuxièmement, dans une conception de l'œcuménisme comme un « échange de dons », l'un des dons que les catholiques peuvent recevoir des autres chrétiens est précisément leur expérience et leur compréhension de la synodalité (cf. *Evangelii Gaudium* 246). Troisièmement, l'organisation synodale de l'Église catholique à tous les niveaux a des implications œcuméniques significatives car elle en fait un partenaire de dialogue plus crédible. Enfin, le processus synodal lui-même est une occasion de favoriser les relations œcuméniques à tous les niveaux de l'Église, puisque la participation de délégués œcuméniques est devenue une pratique habituelle, non seulement au Synode des évêques mais aussi dans les synodes diocésains.

Se fondant sur ces principes, le CPPUC et le SGSE souhaitent fournir ci-après quelques propositions à adapter au contexte local de manière à ce que cette dimension œcuménique du processus synodal puisse être appliqué dans les diocèses et les conférences épiscopales/synodes (octobre 2021-avril 2022).

./.

Églises locales : octobre-novembre 2021

Il est proposé que l'évêque responsable de l'œcuménisme de la conférence épiscopale/du synode écrive à tous les évêques, leur faisant part des propositions suivantes :

1. L'évêque diocésain, assisté de la personne (équipe) diocésaine chargée de la consultation synodale et du responsable œcuménique diocésain, après avoir identifié les principales communautés chrétiennes présentes dans la région, pourrait envoyer une lettre à leurs responsables (ou mieux, leur rendre personnellement visite) pour :
 - les informer du processus synodal, en joignant le Document préparatoire et le Vademecum (cf. <https://www.synod.va>) ;
 - les inviter à nommer des délégués pour qu'ils participent aux réunions diocésaines pré-synodales et éventuellement s'adressent à l'assemblée synodale diocésaine ;
 - les encourager à envoyer des réflexions écrites sur le questionnaire inclus dans le Document préparatoire (par exemple en organisant des sessions d'écoute, comme cela est décrit dans le Vademecum).
2. Dans la mesure du possible, un résumé des réponses des responsables chrétiens et des commentaires des délégués œcuméniques pourrait être inclus dans la contribution diocésaine.
3. La personne/équipe diocésaine chargée du processus synodal pourrait être encouragée à collaborer étroitement avec le responsable œcuménique diocésain (si l'évêque met en place une équipe synodale, le responsable œcuménique pourrait en être membre).

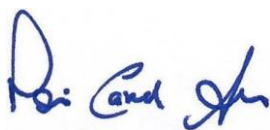
Conférences épiscopales et synodes : avant avril 2022

Le CPPUC et le SGSE suggèrent que l'évêque responsable de l'œcuménisme de la conférence épiscopale/du synode (ou son délégué) :

1. fasse partie de l'équipe de la conférence épiscopale ou du synode en charge du processus synodal ;
2. envoie une lettre invitant les représentants des autres communautés chrétiennes et des conseils nationaux d'Églises à participer à la réunion de la conférence épiscopale/du synode consacrée au processus synodal, et à faire part de leurs observations en vue de la préparation de la synthèse de la conférence épiscopale/du synode.

Le Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens et le Secrétariat général du Synode des évêques vous sait gré de l'engagement et de la coopération de votre conférence épiscopale/synode pour que la dimension œcuménique du processus synodal favorise à la fois la synodalité et l'unité des chrétiens « afin que le monde croie » (Jean 17,21).

Avec nos cordiales salutations dans le Seigneur,



Mario Cardinal Grech
Secrétaire général



Kurt Cardinal Koch
Président